

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n° 113

9 février 2018

Expansion de l'UPOV PRISMA l'outil de demande de droit d'obteneur

L'UPOV a le plaisir d'annoncer la mise à disposition de l'UPOV PRISMA, la version 2 de l'outil de demande de droit d'obteneur (anciennement connu sous le nom EAF).

UPOV PRISMA

POURQUOI L'UTILISER?

Transmission rapide et facile des données relatives aux demandes de droit d'obteneur

Protégez plus facilement vos obtentions végétales en accédant en ligne aux formulaires de demande par l'intermédiaire d'une interface multilingue.

Aujourd'hui, UPOV PRISMA couvre 21 pays et l'Union européenne, et poursuit son DÉVELOPPEMENT! Pour plus d'informations sur toutes les plantes couvertes, les services de protection des obtentions végétales participants et les taxes, [cliquez ici](#).

COMMENT ÇA MARCHE?

- Outil de demande en ligne permettant d'envoyer les données des demandes aux services de protection des obtentions végétales participant au format requis
- Accès facilité aux formulaires de demande de droit d'obteneur qui peuvent être affichés dans plusieurs langues
- Une grande partie des renseignements fournis dans le questionnaire technique seront traduits automatiquement
- Les données pertinentes peuvent être réutilisées dans des demandes ultérieures
- Différents rôles d'utilisateurs peuvent être sélectionnés (par exemple, rédacteur, signataire, traducteur, représentant, mandataire)
- Accès contrôlé, sécurisé et confidentiel

Commencez dès aujourd'hui à utiliser UPOV PRISMA, GRATUITEMENT jusqu'en juin 2018!

L'UPOV est une organisation intergouvernementale dont le siège se trouve à Genève, qui compte 75 membres et couvre 93 États.

L'UPOV a pour mission de mettre en place et de promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

Les membres de l'UPOV sont :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Viet Nam.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Secrétariat de l'UPOV.

[Fin du document]